

Déposé le 01/12/2023

Signez la pétition pour l'EPS

Voir site national du SNEP-FSU



Vous craignez d'enseigner des APPN, le Rugby, la Gym ... ?
Vous voulez mieux connaître la conduite à tenir en cas d'accident ? Face à un élève violent ? ...
Vous êtes confronté.e à des tensions avec votre hiérarchie ?
Avec des parents? Des collègues ? ...

PARTICIPEZ AU STAGE DU SNEP-FSU

LES ENSEIGNANTS D'EPS FACE AUX RISQUES DU MÉTIER

Sécurité des élèves / Responsabilité des professeurs

**Les 8 et 9 février 2024, au CRJS de Blois
(voir pages 4 et 5)**

CHALETTE PPDC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**Renforcez la force
collective des
enseignant.es EPS.
Adhérez
au SNEP-FSU**

SOMMAIRE

Edito	P 2
Retraite de C.Guérin	P 2
L'EPS en campagne	P 3
Stage sécurité responsabilité	P 4-5
Mutations	P 6
Recours carrière	P 6
Retraités	P 7
Se syndiquer	P 7
Fiche syndicale	P 8

Comment faire cours en E.P.S... ?

Comment faire cours sereinement quand dans l'actualité internationale, nos valeurs humanistes de paix, de justice et de respect mutuel sont quotidiennement bafouées par des images insoutenables de guerres fratricides ou de choix économiques désastreux pour la planète ?

Comment faire cours sereinement quand dans l'actualité nationale, ces mêmes valeurs sont mises à mal par l'assassinat de collègues enseignants ou des actes de haines contre des innocent-es ?

Comment faire cours sereinement quand dans l'actualité de nos établissements, la violence des décisions gouvernementales successives aboutit à entasser les élèves par 30 (voire 40 en lycée), dans les classes, supprimer toujours plus de postes d'enseignant.es, d'AED, d'infirmières, de psy-EN, d'assistant-es social-es, etc. ? Quand la réalité nous fait vivre en direct une mise en œuvre de plus en plus complexe des valeurs républicaines de liberté, égalité et paix mutuelle ?

Un peu de sérénité passera peut-être par les petits pas ?

Tout d'abord nous souvenir que nous avons l'honneur et le plaisir d'enseigner l'EPS, cette discipline privilégiée pour faire progresser les élèves en même temps sur le plan physique, intellectuel, et dans le respect des règles et de l'autre. Nous avons ce pouvoir, et le devoir, de les aider à grandir humainement.

Nous souvenir aussi que nous ne sommes pas seul-es dans cet effort quotidien. Et oui, le syndicat, notre syndicat SNEP-FSU, porteur des valeurs de notre profession, est non seulement le garant de nos droits de travailleur-ses, mais bien plus encore, il est le lieu de nos rencontres et échanges, le lieu où retrouver le sens de notre métier est possible.

Il suffit d'avoir goûté une fois à un stage syndical organisé par le SNEP-FSU pour en être convaincu-e et souhaiter revivre ces riches moments.

Alors n'hésitons pas et inscrivons-nous cette année encore, aux stages du SNEP-FSU !

Et pour que le SNEP-FSU puisse toujours mieux jouer son rôle dans la défense de la profession et du métier, renforçons-le en y adhérant !

MERCI A TOI CHRISTIAN

Et oui, cet édito n'est pas signé par Christian Guérin ! Celui-ci a fait valoir ses droits à la retraite, bien mérités. Il a donc quitté le poste de secrétaire académique du SNEP-FSU, qu'il occupait depuis de nombreuses années, avec un militantisme infatigable.

Engagé sur tous les fronts, au SNEP et à la FSU, il aura marqué le paysage syndical du 28 et de notre académie. Le conseil académique lui a rendu hommage fin octobre, à Chartres, autour d'un verre et d'un bon repas. Cet épicurien qui cachait bien ce trait de caractère le méritait bien. Plusieurs syndicats FSU de l'académie et du 28 y étaient représentés, ce qui montre combien Christian était apprécié au SNEP et dans toute la FSU régionale.

A cette occasion nous lui avons remis les « palmes académiques syndicales du SNEP » (voir photo) et de quoi s'offrir du matériel photo, une passion à laquelle Christian aura plus de temps maintenant pour s'adonner.

Bonne retraite à toi Christian et merci pour tout ce que tu as fait pour la profession et le métier.

Béa Bardin, jusque là responsable corpo, a accepté la responsabilité de secrétaire académique.





Béa Bardin
Secrétaire académique

Du 20 au 24 novembre a eu lieu la 4^{ème} édition de la semaine de l'EPS. Des dizaines d'événements ont été programmés en France pour demander « plus et mieux » d'EPS et de sport scolaire. À la veille des JOP 2024, alors que l'EPS est affaiblie dans le système éducatif et le métier dégradé, le SNEP-FSU a lancé une grande campagne #EPS2024 pour reprendre en main le métier, développer l'EPS et faire connaître les revendications du SNEP-FSU.

Dans notre académie, plusieurs stages ont été organisés (rugby touché à St Avertin, équipements à Chartres, mutation inter à Orléans et retraite à Bourges) prouvant encore la capacité du SNEP-FSU à développer des actions sur tout ce qui concerne notre métier et l'EPS.

Une plaquette intitulée « un héritage pour l'EPS et le sport » qui pointe une sédentarité croissante chez les jeunes français.es ainsi qu'une inégalité de pratique de l'activité physique a été envoyée à tous nos élus, IPR, représentants de l'administration et des parents d'élèves. Elle présente également 6 mesures clés : augmenter les horaires d'EPS (4h par semaine de la 6^{ème} à la terminale), planifier un plan pluriannuel de recrutement d'enseignants d'EPS (1500 par an à partir du concours

2024), construire ou rénover 200 piscines et gymnases ecoresponsables par an, proposer une épreuve d'EPS au DNB et doubler le coefficient de l'EPS au BAC, mettre en place « plus d'EPS » dans chaque établissement (développer les options EPS, sections sportives scolaires et enseignement de spécialité) et mettre en place une « unité d'enseignement » obligatoire en licence pour l'ensemble des universités.

Nos revendications progressent et sont déjà reprises dans plusieurs rapports parlementaires, ainsi que dans le dernier rapport de la Défenseure des droits. C'est un encouragement à la mobilisation pour transformer l'essai.

Nous appelons donc la profession à entrer en campagne en signant et faisant signer la pétition « **Pour une jeunesse plus sportive : tout commence à l'école** ».

<https://www.change.org/p/pour-une-jeunesse-plus-sportive-tout-commence-%C3%A0-l-ecole>

Un « kit pétition » à disposition sur le site national du SNEP-FSU doit permettre à chaque collègue d'agir pour améliorer l'EPS et le métier.

Nous comptons sur vous !

semaine de l'EPS

Stage rugby touché, dans le 37

Stage rugby touché du SNEP37 à Saint Avertin. Très bonne ambiance et beaucoup de pratique. Raphaël CHEVILLARD a géré ce groupe de 33 profs avec dynamisme.

Un grand merci aux participants et à notre super formateur.



Stage équipements sportifs, dans le 28

Le SNEP FSU 28 a organisé un stage sur le thème des « Équipements sportifs » le mardi 21 novembre.



Lors de ce stage, la problématique des équipements sportifs et de l'EPS a été abordée d'un point de vue national puis départemental par une vingtaine de collègues d'EPS .

Le SNEP-FSU 28 souhaite engager des démarches afin qu'un groupe de pilotage soit réuni au plus vite (Etat, CD, EN et représentants des professeurs d'EPS) pour faire un état des lieux des infrastructures sportives du département et prévoir un plan de rénovation et/ou de construction.

C'est pourquoi, dans un premier temps, une enquête sur les grandes salles d'Eure-et-Loir (Gymnas'Score 2023) a été lancée lors du stage. Nous invitons les collègues à y répondre massivement.

Ci-contre, les stagiaires, réclamant les 4h d'EPS !

LES ENSEIGNANTS D'EPS FACE AUX RISQUES DU MÉTIER

Sécurité des élèves / Responsabilité des professeurs

**Stage organisé par le SNEP FSU Orléans Tours,
les 8 et 9 février 2024
Au CRJS de Blois, 11/13 rue de la Taille aux Moines, 41000 Blois**

Quelle sécurité des élèves dans le cadre d'une EPS moderne, dynamique, non aseptisée ?

Quelles responsabilités des enseignant.es d'EPS face aux risques d'accidents, aux violences, aux situations conflictuelles dans les établissements, ... ?

Quelle contribution syndicale sur ces questions ?

Les 2 journées d'information et de formation, organisées sous forme de stage ouvert à tou.t.es les enseignant.es d'EPS (titulaires, stagiaires, contractuel.les) seront animées par Jean FAYEMENDY, responsable national du secteur Action juridique du SNEP-FSU.

Le risque d'être traduit devant un Tribunal après une plainte, à la suite d'un accident d'élèves en EPS ...

Que penser des enjeux contenus dans la nouvelle circulaire APPN ?

La mise en cause, la plupart du temps infondée, de collègues pour des atteintes sexuelles...

La confrontation à des phénomènes de violences scolaires, à des agressions, à des calomnies, à des menaces...

La difficulté de gérer des conflits au sein de l'établissement, avec le (la) chef.e d'établissement, des collègues, des parents...

Des collègues sanctionné.es administrativement avec une lourdeur disproportionnée par rapport aux faits reprochés...

Le SNEP-FSU aide les collègues à avoir une claire conscience de leurs responsabilités et des risques qui peuvent mettre en cause la sécurité des élèves, mais aussi leur propre dignité.

Dans un contexte marqué par des conditions d'enseignements difficiles, voire dégradées (effectifs en hausse, HSA imposées, installations insuffisantes ou mal entretenues, comportements d'élèves problématiques...), où l'autoritarisme se développe pour imposer des politiques régressives, le SNEP-FSU propose à la profession une réflexion syndicale afin de dégager des principes de comportements, d'interventions et d'actions basés sur la solidarité professionnelle. Il appelle à la vigilance ainsi qu'à l'expression d'exigences revendicatives afin que les autorités administratives et politiques assument leurs propres responsabilités.

Tout au long du stage, des études de cas (en relation avec les thématiques retenues) seront proposées afin de permettre de repérer les dysfonctionnements, les erreurs à ne pas commettre, etc.. Cet ancrage sur des situations réelles vécues par des collègues doit permettre une appropriation active des cadres réglementaires et juridiques à s'approprier pour préciser et comprendre ce qu'il aurait fallu faire et pour mener l'action collective.

Les deux journées de stage permettront de débattre de ces problématiques, en abordant l'ensemble des questions sensibles liées au métier, en prenant appui sur l'actualité et l'expérience des collègues.

Chaque temps donnera lieu à présentation, questions-réponses et débat.

Nous invitons tou.t.es les participant.es à **apporter les documents suivants** de leur établissement :

Déclaration d'accident - Règlement intérieur (partie concernant l'EPS et/ou l'AS),

Le règlement intérieur de l'AS - Le protocole local d'organisation des soins et des urgences,

Cela permettra aux équipes et aux collègues présent.es de participer encore plus activement aux échanges, aux TP et d'envisager sur le champ les initiatives éventuelles pour modifier ou compléter le contenu de ces documents. Et cela donnera des idées aux autres collègues !

**Pensez à faire la demande auprès du
Rectorat avant les vacances de Noël
N'oubliez pas d'informer le SNEP-FSU
Orléans Tours de votre inscription
(Voir page suivante)**

DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

À reproduire, à remplir et à déposer au secrétariat de l'établissement d'exercice ou de rattachement.

Nom - Prénom :

Grade et fonction :

Etablissement ou service :

À Monsieur le Recteur de l'académie d'Orléans Tours

S/C de ⁽¹⁾

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues :

À l'article 34 (7^{ème}) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires,

À l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale.

J'ai l'honneur de solliciter un congé les 8 et 9 février 2024, pour participer à un stage de formation syndicale :

« Les enseignants d'EPS face aux risques du métier : Sécurité des élèves et Responsabilité des professeurs »

Ce stage se déroulera au CRJS de Blois 41

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 6 Janvier 2000).

À

Le 2023

Signature

1/ Préciser « Proviseur du Lycée... » ou « Principal du Collège... »



INFORMEZ LE SNEP-FSU Orléans—Tours de VOTRE PARTICIPATION AU STAGE SYNDICAL

Adresser un mail à s3-orleans@snepfsu.net

Pour que le SNEP puisse au mieux organiser les travaux, prévoir repas et hébergements

Indiquez vos nom et prénom et votre établissement d'exercice

Précisez si vous souhaitez déjeuner sur place et si vous souhaitez être hébergé au CRJS la nuit du 8 au 9

Ce stage syndical est ouvert à tou.t.es les enseignant.es d'EPS (syndiqué.es ou non), titulaires, stagiaires, contractuel.les.

Utilisez le modèle de demande de congé de formation ci-dessus.

CE CONGÉ EST DE DROIT. Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence. Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur (veillez à ce qu'il le fasse).

"A défaut de réponse expresse du Recteur au plus tard le 15^{ème} jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.3 du décret n° 84.474 du 15 juin 1984)".

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

Respectez les délais :

La demande doit être faite au plus tard 1 mois avant le stage.

**Date limite d'inscription pour ce stage : 8 janvier 2024
donc inscrivez vous avant les vacances de Noël**

Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

Si vous êtes hors délais, faites tout de même la démarche.

Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique, une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : *"copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique"*. Faites de même si vous pensez que votre chef d'établissement risque de faire "trainer" la transmission.

Contestation de l'appréciation finale du rendez vous de carrière :

Une occasion à ne pas manquer !

La possibilité de contester l'appréciation finale de son rendez-vous de carrière est une nouveauté de PPCR.

Si vous avez formulé par écrit un recours gracieux auprès du recteur pour les PEPS et du ministre pour les agrégé.es en vue de demander la révision de votre appréciation finale, l'administration a 30 jours francs pour vous répondre.

Si la réponse est négative, vous avez encore 30 jours francs pour saisir la CAPA que vous soyez PEPS ou agrégé.e.

Le SNEP-FSU et ses commissaires paritaires académiques sont là pour vous renseigner, vous aider, vous accompagner si vous saisissez la CAPA et seront également présents pour défendre votre dossier lors de cette CAPA.

En 2023, sur 6 collègues d'EPS qui avaient saisi la CAPA, 4 ont obtenu gain de cause et ont vu leur appréciation finale modifiée à la hausse. Alors, ne vous censurez pas, saisissez la CAPA et n'hésitez pas à **contacter le SNEP-FSU en envoyant une copie de votre dossier à ba.bardin@orange.fr**.

MUTATIONS INTER 2023 : Quelques conseils...

Chaque collègue désirant changer d'académie et toutes celles et ceux qui sont en affectation obligatoire (stagiaires, réintégration...) ont effectué une demande de mutation inter.

Depuis 4 ans, la loi de transformation de la fonction publique a supprimé les différentes commissions administratives paritaires académiques et nationales, malgré l'opposition indignée de l'ensemble des organisations syndicales devant ce déni de démocratie !

Les élu.es du SNEP-FSU ne reçoivent plus les documents qui leur permettaient précédemment de vérifier que chaque collègue était respecté.e dans ses droits.

Les Groupes de travail pour vérifier les vœux et barèmes ne sont plus réunis, les élu.es y faisaient pourtant corriger de nombreuses erreurs et obtenaient des calibrages supplémentaires (nombre d'entrées en académie) en séance.

L'administration seule prononcera les mutations à l'Inter et à l'Intra. L'unique moyen pour opérer un contrôle sur ses décisions reste de doubler l'envoi de votre dossier au SNEP-FSU afin que les commissaires puissent au besoin intervenir à votre demande et en toute connaissance du dossier.

A partir du 30 novembre, vous devez télécharger votre demande de mutation, la vérifier, corriger si nécessaire (en rouge) et la remettre à votre chef.e d'établissement accompagnée de toutes vos pièces justificatives pour qu'il envoie votre dossier au rectorat. A partir du 16 janvier, vous pourrez consulter votre barème sur I-Prof. En cas de désaccord avec le barème affiché, vous pourrez en demander la correction par écrit au rectorat en utilisant la fiche dialogue (**jusqu'au 30 janvier 17h**), joindre les éventuelles pièces complémentaires et revérifier si votre barème a bien été modifié. Aucune pièce justificative ne sera acceptée après le 30 janvier. Le 31 janvier le rectorat verrouillera les barèmes et les fera remonter au ministère.

Il est donc primordial que chaque demandeur.se vérifie attentivement son barème et interpelle le rectorat si besoin. Et pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, n'hésitez pas à envoyer votre fiche de suivi de mutation inter accompagnée de votre liste de vœux au SNEP, à ba.bardin@orange.fr.

Les résultats seront communiqués le 6 mars 2024.

LE SNEP-FSU ORLEANS-TOURS



A REJOINT INSTAGRAM

REJOIGNEZ-NOUS À VOTRE TOUR

→ ABONNEZ-VOUS

N'hésitez pas à utiliser ces outils

Le site du SNEP Orléans Tours

<http://snepfsu-orleans.net/wp/>

Contacts, actualités, infos corporatives, stages syndicaux à venir, liens avec le site national, etc.

Retraité.es, ensemble, nous devons et nous pouvons changer et faire avancer les choses !

Nombre de sujets d'actualité concernent les actifs et actives aussi bien que les retraité.es.

Mais récemment l'accord sur la Protection Sociale Complémentaire prévoit une participation forfaitaire de l'employeur (dont l'Etat) et des évolutions sur la perte d'autonomie et le décès, qui auraient pu et dû concerner les retraité.es mais ils sont exclus du champ de l'accord !

Ces dernier.es sont pointé.es du doigt par les médias et certains politiques, accusé.es d'être des nanti.es représentant un coût de plus en plus important pour la société. Et c'est en partie sous prétexte de leur forte augmentation dans les années à venir que la réforme des retraites annoncée par Macron dès sa réélection a été adoptée « aux forceps » par un nième 49.3.

Les retraité.es forment une population qui fait des envieux : les assurances, les grands groupes possédant des EHPAD, les mutuelles ... Ces différents services sont sources de marchandisation qu'il faut chercher à contrer. La seule solution est de pouvoir développer les services publics à la portée des besoins de toutes et tous.

Il est donc nécessaire de s'organiser pour défendre la Sécurité Sociale qui doit obtenir la gestion de l'autonomie, l'accès à des soins à la portée de tou.t.es, la possibilité d'acheter des médicaments à des prix acceptables, l'augmentation des pensions pour compenser l'inflation galopante.

Comment faire pour mieux vivre si chacun reste dans son coin à subir ?

Il est plus que jamais indispensable de participer activement aux luttes avec les retraité.es militant.es du SNEP-FSU. La FSU participe activement au « groupe des 9 » rassemblant dans la réflexion et l'action 9 organisations de retraité.es. Le G9 intervient sans relâche auprès du Haut Conseil de l'Âge, des départements dans les CDCA, du gouvernement et des responsables politiques pour défendre l'intérêt des retraité.es.

Le SNEP au sein de la FSU informe, mobilise, est moteur dans toutes les actions, pas seulement spécifiques ; alors syndiquez-vous ! Ainsi vous participerez au progrès social pour toutes et tous !

Christine Chafiol, militante retraitée

Bourges (18) stage retraite du 24 novembre : un temps d'information important

Une dizaine de collègues de différentes générations a participé à ce stage qui fait suite à celui organisé dans le 37 en juin dernier. Le groupe a été très actif car dans l'attente de réponses aux différentes interrogations qui se posent surtout après la réforme des retraites entrée en vigueur au 1^{er} sept 2023. Au-delà de différentes informations apportées (histoire, SS, Mutuelle, statut...), l'étude d'exemples avec calcul de pension a permis à chacun de comprendre les effets d'un temps partiel, des possibles départs anticipés et de la récente « retraite progressive » sur le niveau de la pension de l'Etat. Là encore le SNEP avec ses militants est venu pallier aux insuffisances de notre administration !

Point sur la syndicalisation dans l'académie

Voilà déjà une bonne partie de l'année entamée et chacun.e est reparti.e « tête dans le guidon » dans son établissement afin de répondre au mieux à sa mission de service public.

Avec 158 adhérent.es à jour de leur cotisation 2023/2024 fin novembre au lieu de 154 à la même période l'an dernier, la syndicalisation semble au premier abord positive et encourageante mais il y a un MAIS...

Une grande partie des membres les plus actifs.ves du syndicat sont à la retraite où vont y arriver bientôt, il est urgent que des adhérent.es fidèles participent aux réunions et prennent la relève au risque de perdre ce lien important et de ne plus pouvoir faire fonctionner le syndicat et ainsi aider la profession face aux difficultés éventuelles qui peuvent survenir dans une carrière.

Chacun.e peut apporter des idées nouvelles et permettre à tou.t.es de se répartir le travail que demande la vie du syndicat.

Afin de renforcer le SNEP-FSU, l'adhésion de nouveaux et nouvelles collègues est également essentielle. Le nombre permet un rapport de force toujours plus favorable pour défendre les enseignant.es d'EPS.

Ainsi afin de continuer à vous informer, à proposer des formations, à vous défendre, à défendre l'EPS, l'Ecole, le Ser-

vice Public et dans la perspective que de nouveaux et nouvelles adhérent.es offrent un renouveau et une nouvelle dynamique, nous appelons l'ensemble des enseignant.es d'EPS à rejoindre le SNEP et ainsi à le renforcer.

Ne jamais se résigner Se syndiquer !



Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : **Aurélié DELSARD, 17 rue des chênes, 18340 Plainpied Givaudins**

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom	Code établissement				
	Nom de naissance	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
Téléphone portable	Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégré stagiaire			
	Disponibilité		Congès (parental...)			

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	<p>Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/.</p> <p>Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/.</p>	<p>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.</p>
		Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon											
	↓	↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11	
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS		100 €	130 €	160 €	165 €	170 €	176 €	186 €	199 €	211 €	225 €	241 €	
	Prof EPS classe normale biadmissible				159 €	169 €	179 €	188 €	197 €	212 €	227 €	242 €	252 €	
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Cla		211 €	223 €	239 €	256 €	273 €	288 €	294 €					
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.		249 €	263 €	277 €	297 €	319 €	331 €	348 €					
	CE			125 €	132 €	138 €	144 €	152 €	159 €	167 €	176 €	186 €	197 €	
	CE Hors Classe				186 €	196 €	222 €	239 €						
	CE Classe Ex.		222 €	241 €	256 €	273 €	288 €	294 €						
	Catégorie / échelon		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11	
	Agrégré - CTPS		125 €	178 €	184 €	194 €	207 €	221 €	236 €	254 €	271 €	286 €	297 €	
	Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe		271 €	286 €	297 €	319 €	331 €	348 €						
	Catégorie / échelon		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11	
	Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.		297 €	319 €	331 €	348 €	348 €	363 €	382 €					
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4				103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6				133 €	
		Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	74 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5				118 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7				148 €	
		Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	89 €											
	Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année				44 €	Abonnement Bulletin						
	Agrégré stagiaire nouvel enseignant	125 €	Etudiant contractuel alternant et autre CDD				20 €	Non syndiqués						60 €
	Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation				102 €	Institutions/Associations						60 €
	Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.				Etudiants STAPS						20 €	
	Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 € → Groupe 1	52 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4				96 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8				150 €	
		Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	69 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5				108 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9				162 €	
		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	84 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6				123 €	Supérieur à 2 900 € →groupe 10				174 €	
			84 €	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7				138 €						

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepsfu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
<p>Nom _____</p> <p>Prénom _____</p> <p>Adresse _____</p> <p>Compl. d'adresse _____</p> <p>CP - Ville _____</p> <p>Pays _____</p> <p>Code IBAN _____</p> <p>Code BIC _____</p> <p>Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: right;">Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS</p> <p style="text-align: right;">Ref : cotisation SNEP</p> <p style="text-align: right;">A : _____</p> <p style="text-align: right;">Le : _____</p> <p style="text-align: right;">Signature : _____</p>
<p>MERCI DE JOINDRE UN RIB</p> <p>NE RIEN INSCRIRE ICI → <input type="text"/></p>	

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.